Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 073-200070340-20230503-2023_81-DE

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2023 - 81

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai à 20 heures 30*, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*
La convocation a été envoyée en date du 26 avril 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.
Absents : Roland AVENIERE, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.
Procurations : Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karin THEOLIER à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 21
Monsieur Humberto FERNANDES a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Réaménagement entrée et voie principale du Pôle industriel du Fréjus
- Avenant au marché public de travaux

Monsieur François CHEMIN, Vice-président, rappelle que l'assemblée a attribué le marché de travaux relatif au réaménagement de l'entrée et de la voie principale du Pôle industriel du Fréjus à la société COLAS France pour un montant de 797 998.20 euros hors taxes.
Dans le cadre de la réception des travaux, l'assemblée est invitée à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à conclure et signer un projet d'avenant n°01 au marché public de travaux.

- Avenant n°1 d'un montant de – 3 214.15 euros hors taxes.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.
Le Conseil communautaire,
Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,
Vu le projet d'avenant au marché public de travaux,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer l'avenant n°1 au marché public de travaux ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 12 mai 2023.

Le Président
Christian SIMON

HAUTE MAURIENNE VANOISE (Savoie)